L'ASSASSINAT DE M. QUEMENEUR

Le corps du conseiller général n'est pas encore retrouvé

La culpabilité de Seznec s'établit peu à peu

Paris, 4. — Des témoignages très importants ont été recueillis au sujet de l'affaire Quemeneur. Cet fut d'abord Mme Conogan, qui remplaçait sa sœur, à l'Hôtel de la Queue-en-Yvelines, et qui ne croyait pas si bien dire, quand elle déclarait à sa fille, alors que Seznec venait de demander du café très fort pour se remettre d'émotions : Il a une vraie tête d'assassin.

Et Mme Conogan ajouta : Cet homme ne m'inspirait aucune confiance.

Son attitude louche m'a impressionnée.

Ce fut ensuite la petite Hélène Conogan, qui, en traversant la cour du garage de l'Hôtel de la Queue-en-Yvelines, a vu la fameuse valise jaune couchée sur la banquette de l'auto.

Si Seznec n'a pas emporté la valise; si la valise a été vue à son passage à la Queue-en-Yvelines, sa thèse de départ de M. Quemeneur en chemin de fer à Houdan est totalement détruite.

Un braconnier qui trouvera peut-être autre chose que des lapins

L'après-midi d'hier a été employé à la recherche du corps de M. Quemeneur.

Un habitant de Gambais, Pierre Descot, a dit avoir rencontré Seznec, dans la nuit du crime, sur la route de Paris. Celui-ci se trouvait avec sa voiture arrêtée sur la route. Descot, qui est connu comme braconnier, lui demanda s'il était en panne, mais il n'eut pas l'air de l'entendre et lui demanda la route de Versailles.

Par la suite, on inspecta un marais voisin. L'inspecteur Bonny retrouva, sous un arbre, un journal daté du 25 mai; mais cela parut encore de peu d'intérêt.

Les recherches vont continuer dans cette région, inlassablement, et, le braconnier Descot, s'il ne trouve pas le cadavre de M. Quemeneur, trouvera certainement des lapins.

A propos de l'acte dactylographié

On sait, d'autre part, que, dans la valise trouvée à la consigne de la gare, il y avait un acte sous-seing privé dactylographié.

Or, hier, Mme Chenouard, marchande de machines à écrire, est venue déclarer spontanément à la sûreté du Havre, que le 13 juin, un inconnu lui avait acheté, pour 850 francs, une machine à écrire d'occasion.

Cet individu, elle le reconnut parfaitement dans les photographies publiées par les journaux, comme étant Seznec.

D'autre part on n'a pas encore pu établir ce qu'a fait Seznec dans la journée du 13 juin.

Il a très bien pu se rendre au Havre pour monter la mise en scène de la fugue de M. Quemeneur.

Le crime de la rue Mercier, à Lille

Une période d'attente

Chez Boury, de nouveaux vêtements ont été saisis

Nous disions hier, qu'il nous avait été possible d'apprendre que, dans l'après-midi de mardi, M. Perny, chef de la sûreté de Lille, qu'accompagnait un de ses secrétaires, s'était, sur commission rogatoire de M. Blanchard, juge d'instruction, transporté au dehors.

Nous savons, à présent, le but de cette excursion, M. Perny s'était rendu au nouveau domicile de Boury, à Wattignies, afin d'y saisir des vêtements appartenant à l'inculpé, notamment ceux de nuance claire.

Rappelons, à ce propos, que les rares personnes qui, la nuit où fut commis le crime de la rue Alphonse-Mercier, crurent avoir rencontré l'assassin de Jeanne Ponseele, déclarent qu'il leur sembla que celui-ci était vêtu de gris.

Ces vêtements, dont certains ont subi un lavage sérieux, ont été empaquetés, placés sous scellés et envoyés au Parquet, qui, vraisemblablement en ordonnera l'examen.

Au cours de la journée de mercredi, M. Perny a recueilli les dépositions de quatre personnes, mais ces dépositions ne contiennent aucun fait nouveau ou digne d'être relaté. Elles constituent surtout des renseignements de moralité concernant l'ex-cabaretier Boury.

Les recherches d'aujourd'hui

C'est aujourd'hui, jeudi, dans la matinée, que dans le but de retrouver l'arme du crime, seront pratiquées des fouilles dans le canal des Stations, qui, on le croit, prend ce nom à partir de la place de l'Arbonnoise.

Ce canal qui comporte environ deux mètres de hauteur d'eau, un mètre de vase et dans lequel viennent se déverser par des bouches d'égout, les eaux pluviales ou ménagères, sera, si besoin est, fouillé, par des dragueurs en barque, attachés au service de la ville de Lille.

Auparavant, toutefois, les déversoirs des dites bouches d'égouts qui, dans ces parages, sont de pente très douce, seront attentivement examinés.

On a remarqué, en effet, que les objets d'un certain poids, stationnaient sur les déversoirs, même un fort écoulement d'eau ne parvenait pas à les chasser de leur position.

C'est ainsi que des gamins retrouvèrent de petites balles avec lesquelles ils jouaient et qu'ils croyaient perdues.

Rappelons, d'autre part, que M. Blanchard entendra ce matin, divers témoins, ainsi que l'inculpé Boury, qu'assistera son défenseur, Me Spriet.

L'attitude de l'inculpé

Lorsqu'il fut, le dimanche 1er juillet, mis en état d'arrestation par M. Perny, après avoir subi un long interrogatoire, Boury eût une attitude bizarre.

Il fit entendre quelques cris gutturaux que l'on pouvait prendre pour des sanglots, mais on ne lui vit aucune larme aux yeux.

Quelqu'un s'aperçut du fait et le lui dit vertement.

— Inutile de faire le zigoteau, cela ne vous avancera à rien !

— Ah ! vous êtes dur, répliqua Boury. Mais comme par hasard, son attitude changea brusquement et devint muet comme une carpe.

A la maison d'arrêt, l'inculpé a également tenté d'attendrir ses gardiens. Cependant, cette façon de faire ne lui a pas plus réussi qu'à la sûreté.

Bien mieux, le personnel de la prison qui comporte, on s'en doute, des hommes en ayant vu de toutes les sortes, déclare que, sans vouloir préjuger de rien, la façon dont se comporte l'inculpé est celle qui est habituelle aux gens n'ayant pas la conscience nette.

L'avenir nous apprendra si cette façon de penser était exacte.

La Chambre a continué la discussion du budget des dépenses recouvrables

Paris, 4. — La Chambre a poursuivi la discussion du budget des dépenses recouvrables. On entend d'abord M. Louis DUBOIS, l'ancien président de la Commission des réparations. Il dément les assertions allemandes au sujet des versements faits au titre des réparations. Ce n'est pas 43 milliards de marks-or mais seulement 5 milliards que l'Allemagne a versés et sur lesquels il faut retrancher 3 milliards qui ont servi à son ravitaillement.

M. REIBEL promet à l'orateur que le Gouvernement publiera un livre de propagande pour réfuter les faux que contient celui qu'a été édité l'Allemagne.

ESCOFFIER demande de ne pas oublier de l'envoyer au Pape.

M. DESJARDINS critique la politique financière suivie à l'égard des régions dévastées, notamment le système des obligations sexennales émises à 96 fr. 50 et qu'on ne peut liquider qu'à 84 francs et il demande un contrôle plus rigoureux du remploi.

Escotfier souligne le scandale de certaines cessions de dommages

Le député du Nord rappelle la victoire remportée par les sinistrés sur le Gouvernement, qui a enfin consenti à disjoindre, de la loi des finances, les articles qui devaient modifier la loi sur les dommages de guerre. Il ajoute que le Gouvernement rencontrera la même résistance s'il s'entêtait à vouloir un jour les faire à nouveau adopter par le Parlement.

L'orateur s'étonne que tant de scandales éclatent à propos des cessions de dommages, alors que l'Administration dispose d'un contrôle si rigoureux que, s'il était réellement appliqué, les abus seraient impossibles.

M. REIBEL lui répond que dans l'état actuel de la législation, le sinistré a le droit d'opposer en compensation à ses dommages de guerre toute dette quelconque vis-à-vis de l'Etat. C'est pour cela que le Ministre des Finances a dû admettre à la compensation, même pour la taxe sur le chiffre d'affaires et pour les droits de douanes. Le texte est formel et c'est pour cela que nous proposons une nouvelle disposition dans la loi en discussion.

ESCOFFIER fait remarquer au Ministre qu'il est de six mois en retard. Déjà, dit-il, des industriels ont pu faire entrer de grandes quantités de laine, de coton et autres matières. Ils ont même pû acquérir des dommages de guerre. Qu'est-ce que vous allez dire à ceux qui n'ont pas pratiqué le système, par exemple aux commerçants qui n'ont pas connu le régime de faveur fait aux industriel.

Je vous demande de disjoindre cet article qui leur enlèverait le bénéfice de l'article 46 de la loi sur les dommages de guerre qui leur permettra peut-être tout de même, de s'en tirer. Ce que demandent les sinistrés, c'est un régime stable.

La Chambre entend ensuite M. FERRY qui fait ressortir l'insuffisance de notre politique de réparations en nature et UHRY qui appuie les dires de M. Ferry, souligne l'opposition qu'ont fait les industriels aux prestations en nature. Uhry conclut en demandant au ministre de mettre fin au scandale des parlementaires, fournisseurs des R. L.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

L'épurement des comptes de guerre

Le projet de loi tendant à fixer les conditions dans lesquelles sont apurés les comptes de la période de guerre a été adopté par la Chambre au cours de sa séance de la matinée. Sur la demande du ministre des Finances la Cour des Comptes sera autorisée à procéder à des vérifications sommaires, étant donné l'impossibilité de vérifier tous les bons de la défense, et bons de monnaie qui ont été émis et remboursés pendant la guerre.

L'inauguration du monument à l'aviateur Guynemer

Bruxelles, 4. — Le train spécial qui amènera les aviateurs français à l'inauguration du monument Guynemer partira dimanche de Lille, à 12 h. 35 pour revenir à 20 h. 10.

Les officiers étrangers sont autorisés à revêtir leurs uniformes, pour assister à cette cérémonie.

Un avion dreadnought

Washington, 4. — Un aéroplane de bombardement, qui serait le plus grand du monde, fera ses premiers essais le 15 juillet. Il est à peu près terminé à l'heure actuelle.

Cet avion, complètement équipé, pèsera vingt tonnes, transportera sept canons et pourra balayer sous son feu tous les angles par lesquels d'autres avions viendraient l'attaquer.

EN DEUX LIGNES

Nantes. — Le caricaturiste Mich est mort après une courte maladie, à l'âge de 40 ans.

Reggio-de-Calabre. — Auto-camion rempli de musiciens tomba dans un ravin. 20 blessés griev.

Whitehaven. — Bagarres entre grévistes mineurs et police. Nombreux mineurs blessés.

Clermont-Ferrand. — M. Chéron a présidé le Congrès organ. par la Fédérat. synd. agricole.

Lyon. — Pour négocial. particip. à la foire, M. Herriot partira en Amérique, du 5 au 8 septemb.

Paris. — M. Arago aurait démissionné comme président Ligue action républicaine.

La Journée Sportive

Cyclisme

Le Tour de France

ALAVOINE A GAGNE L'ETAPE BAYONNE-LUCHON

Bagnières-de-Luchon, 4. — Voici l'ordre d'arrivée des coureurs du Tour de France : 1er, Alavoine, en 16 h. 5' 22", 2e, Jacquinot, 16 h. 21'27" 3e, Normand, 16 h. 22' 08" ; 4e, H. Pélissier, en 16 h. 26' 40'.

LE GRAND-PRIX DE L'U. N. C. MOULINOISE

L'Union Cycliste Moulinoise adhérente à la Fédération des Clubs Cyclistes du Nord, organise pour le 8 juillet, la course Lille-Arras dotée de plus de 700 francs de prix. Les engagements sont dès maintenant reçus au siège de l'U. N. C., 4, rue du Faubourg-d'Arras, à Lille.

LE GRAND-PRIX CHAMPION

Le 15 juillet prochain se courra sur le parcours Lille-Wimy et retour, 75 kilomètres, le Grand-Prix Champion, réservé aux membres de la Fédération des Clubs Cyclistes du Nord.

Plus de 700 francs de prix en espèces seront affectés à cette épreuve.

Les engagements sont dès à présent, reçus au siège du club, tenu par le sympathique Champion, 91, rue des Sarrazins, à Lille.

Nous reviendrons prochainement sur cette course, qui, d'avance est assuré d'un triomphal succès.

Après le grand Prix de Saint-Amand

Dans notre compte-rendu d'hier matin, concernant le classement du Grand-Prix de St-Amand nous avons publié second de l'épreuve Remy. Ce coureur n'est autre que Schonyans, qui, en la circonstance montait une **bicyclette LILLE-CAPITALE pneus PERSAN.**

Football-Association

FOOTBALL-CLUB DE MARQUETTE

Les membres du F. C. M., ainsi que les jeunes gens qui désireraient faire partie du Club sont priés d'assister à l'assemblée générale, qui aura lieu vendredi 6 juillet, à 20 heures, estaminet « Au Boer », 7, rue du Pont de l'Abbaye.

Ordre du jour : Renouvellement du bureau.

A l'issue de cette réunion, la liste des membres àjourde leur cotisation sera dressée pour l'Assurance. Passé ce délai, ceux qui se feront inscrire participeront aux matches à leurs risques et périls. Avis aux intéressés.

Tennis

LE CHAMPIONNAT DU MONDE

Wimbledon, 4.— En demi-finale du championnat du monde de Lawn-Tennis, Mlle Lenglen a battu mistress Beamisk : 6/0-6/0.

Boxe

LA SEANCE DE VENDREDI AU PALAIS D'ETE

Un septième combat ajouté au programme

C'est avec une certaine impatience qu'est attendue la rentrée de l'ex-champion du Nord de spoids plumes, **Alphonse Masurel**, qui fut longtemps l'un des favoris du public lillois. Sa boxe nette, sa mobilité, sa science, sa rapidité firent longtemps de Masurel, l'un des hommes les plus dangereux de la catégorie en France. A-t-il gardé ses belles qualités ?... En tous cas on dit que Masurel s'entraine avec le plus grand soin.

Quant à son adversaire **Bora**, on se rappellera la magistrale façon dont il battit en quatre round le rude Max Plouvier, il y a deux mois au Palais d'Eté. Combatif à l'extrême, dur cogneur et scientifique en même temps, lui aussi, s'entraine ferme à l'Ecole de Boxe du Palais d'Eté. Tout pronostic est impossible, tout ce qu'on peut dire, c'est que le combat sera sévère et que le meilleur gagnera évidemment.

Ajoutons qu'en plus des six beaux combats inscrits au programme, les organisateurs soucieux de satisfaire le nombreux public qui leur fait confiance ont conclu un septième combat, pour le cas où les grands combats finiraient par knock-out trop rapidement : **Vermaut**, 72 kilogs, le déjà populaire boxeur lillois, qui compte un match nul avec Young Mars, contre l'un des entraîneurs de Charly Sauvage, **Vandenbogaerde, 72 kilos**, d'Hénin-Liétard.

Voilà plus qu'il n'en faut pour satisfaire les sportsmen.

Haltérophile

UNE INTERESSANTE REUNION A ROUBAIX

L'Union Sportive Roubaisienne des Sports Athlétiques, siège, 22, rue Jeanne d'Arc, organise pour le 8 juillet prochain, à 15 heures, une grande fête sportive.

Cette fête promet d'otenir un vif succès, car le programme des mieux choisis a été établi de façon à satisfaire les plus difficiles. Voici du reste le détail :

Première partie. — Matches de lutte : Rivière, 55 kilos, U. R. S. R. contre Tourbier, 55 k. de Bondues (Elève Sœn) ; Hasquette, 66 kilos, U. R. S. A. contre Borbily, 66 k. id. ; Luc César, 65 k., U. R. S. A., vainqueur de nombreux matches contre Vanruymbèke, de Bondues.

Tentatives de records du monde aux poids et haltères, par Apollinaire Monnet, champion de France, recordman du monde amateur du jeté à gauche ; dernièrement Monnet parvint à épauler 3 fois 105 kilos à droite. Monnet sera aidé dans ses tentatives par Vandeputte Léon, poids-moyens, 3e du Championnat de France 1923 et Vanlerberghe, 2e du Championnat du Nord 1922. Arbitre : MM. Robbe et Menard.

Deuxième partie. — Numéro d'acrobatie par MM. Faith et Pratt.

Démonstration des principaux coups du jiu-jitsu, par Quesnoy ex-moniteur et Wulffart, U. R. S. A.

Matches de Lutte. — Dutholt, 79 kilos, de Wattrelos contre De Looze, 74 kilos, U.R.S.A.

Vandenabeele René, 84 kilos, champion d'Angleterre 1918-1919 et champion du Nord 1922 contre Van Rosbèke, de Gand, 86 kilos, champion des Flandres 1923. Arbitre, M. A. Pesée ; speaker, M. Henri Goutier.

Athlétisme

LA REUNION DE BULLY

Dimanche 8 juillet, à 13 h. 30, aura lieu à Bully, sur le terrain de l'Etoile Sportive une grande réunion d'athlétisme avec le concours des grands clubs du Nord et du Club Athlétique des Sports Généraux de Paris.

La présence des champions de France et des Champions du Nord est assurée à cette manifestation sportive qui s'annonce comme devant remporter un beau succès.

Rappelons que la réunion comporte les épreuves suivantes, 100 mètres, 200 m., 400 m., 1500 m. plats, sauts en longueur et lancement du disque.

Un magnifique bronze sera remis au club vainqueur et des prix attribués aux deux premiers de chaque épreuve.

Tir

L'AMICALE DES ARTS EST CHAMPION DE FRANCE

Dimanche dernier à Belfort, s'est disputée la Coupe des Sportifs (Championnat de France de Tir) où plus de 40 équipes de France et des Colonies étaient représentées.

Le tir s'est effectué à l'arme de guerre, distance 200 mètres et était organisé par l'Union des Sociétés de Tir de France.

Le Nord était représenté par une équipe de quatre tireurs de l'Amicale des Arts de Roubaix, qui s'était classée première aux éliminatoires.

Les Roubaisiens, brillamment, enlevèrent la première place. L'équipe était composée de Léon Savories, Maurice Botel, André Detavernier et Charles Farvacques. Aux nouveaux champions de France, nos plus sincères félicitations, ainsi qu'aux dévoués dirigeants de l'Amicale, M. De Rycke, De Jaeghère, etc...

UN CONCOURS INTERNATIONAL A LA MADELEINE

La Société de Tir « La Madeleinoise » organise en son stand, 9 bis, rue de Lille, du 15 juillet au 23 septembre 1923, un grand concours international de tir à la carabine 6 m/m comprenant 2.500 francs de prix en espèces et objets d'art. Le programme de ce concours est à la disposition des amateurs, sur demande adressée à M. Cordonnier, secrétaire, 108, rue de Lille, à La Madeleine.

Hippisme

COURSES A LE TREMBLAY

1re Course. — 1. Liovette (Sharpe), g. 48.50, p. 30.00 ; 2. Bad Fad (Semblat), p. 19.00.

2e Course — 1. Zanetta (Clay), g. 18.50, p 12.00 ; 2. Palatica (Greenwell), p. 42.00 ; 3. Eurydice (Gautier), p. 32.50.

3e Course. — 1. Le Pavé (Semblat), g. 50.00, p. 17.50 ; 2. Sainte-Béatrice (Martz), p. 26.50 ; 3. Monkey Winner (Ferré), p. 15.00.

4e Course. — 1. Cadum (Mac Gee), g. 43.00, p. 29.50 ; 2. Mountain-Nymph (Keogh), p. 20.00.

5e Course. — 1. Salamanque (Semblat), g. 99.00, p. 36 50 ; 2. Yomala (Greenwell), p. 84.00 ; 3. Prétexte (Ad. Lane), p. 34.50.

6e Course. — 1. Samara (Hobbs), g. 80.50, p. 34.00 ; 2. Lucky Burgoyne (Prosser), p. 34.00.

La disparition mystérieuse d'un jeune Polonais de Lens

♣ ♣

Nous avons annoncé dans notre édition régionale la disparition mystérieuse d'un garçonnet de 11 ans, le petit Waclaw Gumulinski, qui a quitté le domicile de ses parents, à Lens, le 9 juin dernier.

Nous donnons aujourd'hui la photo du petit disparu, afin de faciliter les recherches.

Les personnes qui pourraient fournir des renseignements sur ce jeune polonais sont priées de les adresser au commissariat de Lens, place du Quantin.

♣ ♣

Une Réunion du Comité interfédéral de la Fédération des Mutilés, Reformés, veuves et Orphelins de la Guerre et de la Fédération des Anciens Combattants du Nord

Le Comité interfédéral s'est réuni le dimanche 1er juillet, à 11 heures du matin, en séance extraordinaire, aux fins de transmettre les pouvoirs du président actuel au président de la Fédération des Combattants.

M. Balavoine, parlant au nom de la Fédération des Mutilés, exprime toute sa satisfaction pour le bon esprit qui a résidé dans les relations interfédérales et M. Olivier remercie en quelques mots ses collègues des marques de sympathie qu'ils lui donnent en cette occasion et les assure que sa collaboration ne leur fera pas défaut, que le Comité interfédéral marchera comme précédemment dans la voie droite qui a été tracée par le président fondateur.

Le Secrétaire général dont les fonctions sont renouvelées ensuite, présente un rapport dans lequel sont exposées les diverses circonstances dans lesquelles l'œuvre du Comité interfédéral fut bienfaisante et, notamment, à l'occasion du Congrès de Valenciennes.

Le président adresse ensuite des félicitations à M. Cassel : il est décidé, en outre, que des remerciements seront envoyés à M. le sous-préfet Lachaze. Enfin, un télégramme est rédigé à l'adresse de la Fédération de la Seine-Inférieure, pour la remercier de son invitation au Congrès de Rouen où le Comité interfédéral se fit représenter, et pour féliciter les mutilés et les anciens combattants de Normandie de la réussite de leur Congrès.

Sur la proposition de la Fédération des Médecins aux Armées, qui dépose un vœu à ce sujet, il est décidé qu'un rapport sera établi par la Fédération des Combattants, en ce qui concerne les conditions dans lesquelles certaines distinctions sont accordées.

Puis il est décidé qu'un rapport sera établi au sujet des dommages de guerre mobiliers, immobiliers et commerciaux. M. Vincent signale que les dommages corporels du fait de la guerre sont aussi appréciables que les autres dommages et aussi imprescriptibles. M. Lepoivre fera le rapport sur les dommages de guerre.

On examine ensuite la situation financère et divers échanges de vues ont lieu au sujet du prochain Congrès interfédéral, qui aura lieu à Dunkerque, à une date qui sera fixée ultérieurement.

Une délégation du commerce du Nord, à Paris

REÇUE PAR M. DIOR, ELLE A INVITÉ LE MINISTRE A ASSISTER AU CONGRES DE DUNKERQUE.

Paris, 4.— Une délégation de la Fédération des commerçants du Nord, ayant à sa tête MM. Taffin, président ; Rousselle, vice-président ; Wiart secrétaire-général de la Fédération et Piquart, président du Syndicat des commerçants de Dunkerque, présentée par MM. J. Trystram, sénateur et René Lafebvre, député, a été reçue aujourd'hui par M. Dior, Ministre du Commerce. La délégation a invité le ministre du Commerce à assister au Congrès de la Fédération Commerciale du Nord qui doit se tenir à Dunkerque le 29 juillet.

M. Dior empêché par des engagements antérieurs a promis à la délégation de se faire représenter par l'un des directeurs du Ministère du Commerce plus particulièrement chargé des questions intéressant le petit et moyen commerce.

Le duc d'York et sa suite dans le Nord

ILS SERAIENT A LILLE, DIMANCHE

On apprend que le duc d'York et sa suite se rendront dans le Nord et, particulièrement, à Lille, dimanche prochain 8 juillet.

On manque encore de précision sur ce voyage et il est bon d'attendre que cette nouvelle soit confirmée.

"Independance Day" à Paris

Ce jour anniversaire a été fêté hier avec un éclat particulier

Paris, 4. — Ce jour anniversaire de la déclaration de l'indépendance américaine a toujours été célébré par la population parisienne depuis la guerre, surtout, comme une seconde fête nationale.

Les bâtiments, les magasins et de nombreuses maisons particulières étaient pavoisées aux couleurs américaines et françaises.

Au pied de la statue de La Fayette, square La Fayette, au pied de la statue de Georges Washington, place d'Iéna, quantité de fleurs furent déposées.

L'inauguration du Monument aux Volontaires américains

C'est en face de l'ambassade des Etats-Unis qu'eut lieu l'inauguration de ce monument dû au scupteur Jean Boucher. La cérémonie fut présidée par le colonel Nogues, représentant le président de la République et eut lieu en présence de MM. Myron, T. Herrick, les maréchaux Foch, Joffre et Pétain, le Préfet de police etc.

Le général Mangin prit le premier la parole. MM. Lalou et Juillard le remplacèrent à la tribune, puis M. Poincaré prononça un grand discours.

L'ambassadeur des Etats-Unis répondit au président du Conseil français, l'assurant de l'amitié de son pays.

Des détachements des troupes de la garnison de Paris, drapeaux et musique en tête défilèrent plus tard devant le monument au pied duquel les élèves des écoles des lycées de Paris venaient de déposer des palmes.

Tribunaux de dommages de guerre

M. GLORIAN, juge au tribunal de première instance d'Avesnes, est nommé membre du tribunal des dommages de guerre d'Avesnes, en remplacement de M. Thiebault, et M. MASSON, juge au tribunal de première instance d'Avesnes, est nommé membre suppléant du tribunal de dommages de guerre d'Avesnes, en remplacement de M. Glorian.

Le Congrès national de la police s'est ouvert hier, à Bordeaux

Bordeaux, 4. — Le Congrès National de la Police qui avait eu lieu l'an dernier à Lille, s'est ouvert à Bordeaux, en présence de nombreux délégués de toutes les grandes villes de France et des représentants des fédérations belge et hollandaise.

Ce Congrès examinera, pendant les trois jours qu'il durera des questions corporatives notamment l'étatisation des polices, l'assermentation des agents, l'échelle des traitements, la question des retraites, etc.

On juge les agresseurs de M. Caillaux

Ebelot, principal inculpé se défend lui-même

Toulouse, 4. — Les débats de l'affaire Ebelot Caillaux se sont ouverts cet après-midi, à 13 heures, devant le tribunal correctionnel de Toulouse.

M. Ebelot, principal inculpé dans l'agression du 10 mai, dont fut victime M. Caillaux, se défend lui-même et les camelots du roi poursuivis avec lui, sous la même inculpation sont défendus par Me Marie de Roux, bâtonnier du barreau de Poitiers et Despéramons, bâtonnier du barreau de Perpignan.

M. Caillaux, partie civile et ses amis sont défendus par Mes Moutet, député, avocat du barreau de Paris et Vincent Auriol, avocat, député socialiste de la Haute-Garonne.

Les Camelots n'ont pas réussi à faire poursuivre M. Briand

Paris, 4. — La commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites formulée contre M. Aristide Briand, par un groupement de camelots du roi, de Nantes, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prendre en considération la requête présentée et qu'elle ne rédigeait même pas de rapport.

Un avion s'accrocha à un mat signal

UN CAPORAL AVIATEUR FUT TUÉ

Le Bourget, 4. — Ce matin, à 10 h. 30, un avion militaire qui se préparait à atterrir a accroché un mat-signal et s'est écrasé sur le sol.

L'officier pilote a été relevé avec des contusions peu graves.

Par contre, le caporal observateur qui, dans le choc, avait été projeté hors de l'appareil, est mort peu d'instants après son arrivée à l'infirmerie militaire.

Mort de M. Faucheur

LE PRESIDENT HONORAIRE DE LA CHAMBRE de COMMERCE DE LILLE A SUCCOMBE HIER

M. Faucheur, président honoraire de la Chambre de Commerce de Lille, vient de mourir, à l'âge de 84 ans. C'est la silhouette lilloise bien connue qui disparait.

M. Faucheur était né à Lille le 3 mars 1839. Il entra à la Chambre de Commerce en 1888, fut nommé vice-président en 1895 et président en 1898. Fin 1919, il renonça, à sa représenter aux suffrages des électeurs, mais la Compagnie l'appela à la présidence d'honneur.

L'invasion allemande, le trouva au poste de sa vie, la Présidence de la Chambre de Commerce. Il opposa à l'ennemi, une résistance tenace. Au lendemain de la guerre, il fut le porte parole de la Chambre de Commerce, pour affirmer le principe de la réparation intégrale des pertes subies par les habitants des régions dévastées, principe de la réparation intégrale des pertes.

En la personne de M. Faucheur, disparait une des personalités lilloises les plus marquantes du monde commercial du Nord.

A LA COUR D'ASSISES DU NORD

Le terrible geste d'un "sidi" voleur, a Anzin

A COUP DE HACHE, IL FRAPPA SES DEUX COMPAGNONS ENDORMIS

A l'audience de mercredi comparait le nommé Tas Boudjema, 30 ans, manœuvre, à Anzin. L'accusation lui reproche les faits suivants :

Tas Boudjema et trois de ses compatriotes Nefti Ahmed, Ourad Mohamed et Belond Mezlane, occupaient ensemble à Anzin, un baraquement sis rue d'Arnouville.

Le 9 mai 1922, vers 4 heures du matin, Beloud se leva pour aller à son travail et laissa Tas Boudjema, qui s'en acquitta, le soin de fermer la porte. Peu après, Tas Boudjema éveilla Nefti et lui demanda s'il pourrait rendre une hache qui leur avait été prêtée quelques jours auparavant ; Nefti n'éleva pas d'objection et se rendormit profondément auprès d'Ourad.

En se couchant la veille au soir avec ses compagnons, l'accusé n'avait paru animé d'aucun sentiment de rancune ou de colère contre l'un quelconque d'entre eux ; il dut penser, alors, à une discussion qu'il avait eue avec Nefti, le 7 mai, c'est-à-dire l'avant-veille au soir dans un estaminet de Beuvrages et dont le motif est resté assez imprécis.

Toujours est-il qu'il s'approcha de Nefti toujours endormi et lui porta à la tête un coup de hache ; éveillée, la victime s'aida des draps et de sa couverture pour parer les coups dont Tas Boudjema continuait à le frapper ; Ourad reçut également à la tête trois violents coups du même instrument.

Profitant de l'évanouissement de ses deux camarades, Tas Boudjema s'empara d'une somme de 100 francs appartenant à Nefti, et d'une somme de 75 francs à Ourad, et prit la fuite.

Il ne fut arrêté que le 9 septembre suivant à Paris.

Il reconnut avoir frappé Nefti et Ourad à coups de hache, mais nie les vols de numéraire dont se plaignent ses compagnons.

La blessure de Nefti a consisté en une entaille de 6 à 8 centimètres de longueur, laissant apercevoir les os du crâne et causant une incapacité de travail inférieure à 20 jours. Quant à Ourad, il a présenté trois fractures du crâne ayant nécessité trois trépanations de la largeur de la paume de la main, et entraînant une incapacité de travail permanente partielle, avec danger pour l'avenir.

Tas Boudjema n'a pas d'antécédents judiciaires. Les renseignements recueillis sur son compte ne lui sont pas défavorables.

ACQUITTE

Tas Boudjema est aquitté.

Défenseur, Me Phalempin.

FEUILLETON DU 6 JUILLET 1923 — N° 61

L'ANNEAU D'ARGENT

Grand roman d'amour par Georges de BOISFORÊT

DEUXIEME PARTIE

Celles qui pleurent

VII

LA CHATAIGNERAIE

— Excusez-moi, mon lieutenant... je m'aperçois que je vous ai causé du chagrin... On parle... quelquefois.., sans mesurer la portée de ce que l'on dit... Si j'avais pu prévoir, je me serais tu... En rentrant au quartier, demain, j'apprendrai aux camarades que j'ai rencontré leur ancien chef.., et qu'il leur envoie le bonjour... Ça leur fera plaisir... car, je vous le répète, tous, ils vous aimaient bien.

Déjà, il pivotait sur lui-même, mais il se ravisa.

— Mon lieutenant... un dernier mot si vous le permettez.. Quand vous verrez Villedieu, et vous devez le voir plus fréquemment que moi, puisque, à présent vous êtes presque voisins, veuillez, je vous prie, lui présenter mes amitiés.

Après avoir fait le salut militaire, il s'éloigna.

Demeuré seul, Gaston traversa la chaussée pour prendre, devant l'église, le tramway électrique Trinité-Enghien.

Quand il verrait Villedieu ?... avait dit le cuirassier.

Ce serait bientôt, sans doute.

Car c'était vrai, ils étaient presque voisins.

Presque.

Oui, si par voisins, on entend les gens habitant le même pays... ou un pays limitrophe... dans un rayon de deux kilomètres...

Et il y avait bien deux kilomètres de distance entre le logis du secrétaire de Pierre Sartolles... devenu, par la suite, celui de Jacques Burgos... et la petite maison isolée située en plein bois dans laquelle, avec sa mère, l'officier démissionnaire s'était retiré après avoir quitté le pensionnat de la rue de Ranelagh d'où l'inflexible décision du banquier avait chassé la pauvre veuve... comme la publication de la lettre écrite à celui-ci par l'ex-agent de change avant de se suicider avait chassé Gaston de l'armée.

Sans Villedieu, certainement, cette maison jamais il ne l'eût louée.

Jamais même il n'eût eu l'idée d'aller dans le pays où elle s'élevait.

Un jour que le hasard — est-ce bien le hasard ? — l'avait conduit sur le chemin que pour se rendre à la gare, après avoir quitté l'hôtel de la rue de Babylone, le jeune secrétaire avait l'habitude de suivre,, il s'était trouvé brusquement en présence de ce dernier. C'était roue Royale, près de la place de la Concorde. Gaston avait accompagné Villedieu jusqu'au boulevard des Italiens. Et tout en marchant... à pas lents... ils avaient causé. L'officier ne posait à son interlocuteur aucune question. Mais, dissimulant à grand-peine l'émotion qui l'agitait, il écoutait ce que disait le jeune homme.

Et, naturellement, c'était des habitants de l'hôtel que celuici parlait...

De Pierre Sartolles... de Régine... de Marcelle...

De Marcelle !...

Ah ! certes, lui, Gaston avait juré de ne plus la revoir. Ce serment, il le tenait... il le tiendrait fidèlement. La revoir ? Pourquoi ? Pour rallumer en lui une douleur mal éteinte... Pour souffrir encore.., comme il avait souffert... davantage même peut-être. Pour passer, à nouveau dans l'insomnie, dans la fièvre, dans la folie, des nuits où la mort lui eût été douce. Ah ! cela, non !... Toujours il la fuirait, elle qui, par amusement, par coquetterie, avait joué une comédie dont elle n'avait pas mesuré les conséquences terribles.. une comédie à laquelle il s'était laissé prendre, le niais, le malheureux ! qui, pour avoir cru à l'amour — cette duperie ! — gardait au cœur une blessure inguérissable.

Ah ! non... jamais.. jamais il ne la reverrait !...

Elle appartenait à un autre.

Pour lui, désormais, c'était comme si elle fût morte.

Alors pour quel motif avait-il cherché à se rencontrer avec René Villedieu ?

Il savait bien que ce dernier l'entretiendrait de Marcelle...

... Et non seulement d'elle, mais de son père... de son mari... c'est-à-dire des deux hommes qui avaient pris, à lui Gaston, le premier, l'honneur de son nom, le second, la femme qu'il aimait !...

Il savait bien que, en écoutant le jeune secrétaire, lequel ignorait tout du passé, oui il savait bien qu'il allait au devant de nouvelles souffrances et qu'il endurerait le pire supplice.

Car cette femme qu'il eût voulu haïr... cette femme qu'il avait maudite pour la désolation qu'elle avait semée dans son existence, hélas ! il n'avait pas cessé de l'aimer.

En vain il avait tenté de la chasser de son souvenir et de son cœur.

En vain s'était-il reproché à lui-même sa lâcheté.

Rien n'y avait fait.

Son amour pour Marcelle avait survécu à tout.

Et c'était uniquement pour entendre parler d'elle qu'il avait, rue Royale, guetté le passage de Villedieu.

Pourtant, il avait conscience que ce qu'il faisait là était indigne de lui. Il se le reprochait avec dureté. Il avait, au front, le rouge de la honte. Vingt fois, avant que le secrétaire parût, il avait été sur le point de s'éloigner... de fuir... oui, de fuir comme quelqu'un qui, près de commettre une mauvaise action, éprouve un remords... mais, dominé par une force irrésistible, il était resté debout, sur le trottoir, à attendre le jeune homme.

Et dire que si... à ce moment... Marcelle tout à coup se fût dressée devant lui, froidement il se serait détourné d'elle, sans lui adresser la parole, sans même sembler la reconnaître.

Oh ! la singulière... l'éternelle contradiction qui, dans la vie, préside à la plupart de nos actions !...

D'ailleurs, par Villedieu, il n'avait presque rien appris de nouveau.

Pierre Sartolles, achevait... dans son fauteuil... sa lente agonie.

Régine et sa fille étaient toujours au cap Martin, où le docteur Daubry avait envoyé la femme du banquier.

Ou plutôt de l'ex-banquier.

Car, dès le retour de celle-ci, on allait procéder à la vente de la maison de la rue Laffitte. Jacques Burgos avait reçu d'un groupe de financiers des offres avantageuses. Ces offres, Régine, à qui elles avaient été transmises, les acceptait en principe.

Lui, René Villedieu, ferait partie du nouveau personnel.

Il n'était pas fâché de quitter le service de Burgos, qui n'avait jamais eu le don de lui plaire bien que... il devait le déclarer en toute franchise.., il n'eût pas à se plaindre de ce dernier.

Le secrétaire s'était tu. A présent les deux hommes marchaient côte à côte, silencieusement. Tout à coup, Villedieu avait demandé à son compagnon :

— Et vous, lieutenant, êtes-vous satisfait ?

Celui-ci avait eu un sourire triste, amer.

— Je ne suis plus lieutenant, mon ami... avait-il répondu.

Et il avait raconté, sans en avouer les raisons véritables, son départ de l'armée.

Il avait d'autres projets. Pour le moment, il cherchait, hors de Paris, dans un coin discret de la banlieue, une petite maison qu'il habiterait avec sa mère à laquelle, vu son âge avancé, le repos était nécessaire.

Et le jeune homme, qui peut-être devinait pourquoi Gaston avait démissionné, car l'article publié sur l'ancien agent de change, le père de l'officier, avait été trop sensationnel pour qu'il pût l'ignorer... le jeune homme s'était exclamé :

— Mais j'ai votre affaire... Près de chez moi, vous trouverez, j'en suis sûr, ce qui vous convient.

— Non. Enghien, c'est presque Paris... il y a trop de monde, trop de bruit. Je vous le répète, c'est un endroit paisible... un endroit tout à fait retiré que je rêve de découvrir.

— Aussi n'est-ce pas Enghien lui-même que je vous propose, mais ses environs... Il existe à Saint-Gratien, à Soisy, et même à Montmorency, des pavillons isolés, nichés dans la verdure, et qui feraient la joie d'un solitaire... Pour voir, il ne vous en coûtera rien... Ou plutôt il ne vous en coûtera que le voyage... Demain dimanche est... pour moi... jour de congé... je suis entièrement à votre disposition... Nous chercherons ensemble, si vous le voulez bien, ce qu'il vous faut... Donnez-moi, à l'heure que vous préférez, rendez-vous à Enghien... Je vous garantis que nous ne perdrons pas notre temps.

Gaston avait consenti.

Que risquait-il ?

Villedieu l'avait dit : Pour voir, il n'en coûterait que le voyage.

(A suivre)